Compte Rendu CGT Pôle Emploi Hauts-de-France

CSE Ordinaire 30.06 et 01.07.2022

CSE Extraordinaire - Approbation des comptes annuels 2021 du CSE

En amont du CSE Ordinaire, s'est tenu un CSE Extraordinaire avec pour seul ordre du jour l'approbation des comptes annuels 2021 du CSE.

Suite à la présentation des documents, un vote s'est tenu. **L'approbation a été votée unanimement par les élus du CSE – CGT – CFTC – CFDT – CGC - FO – SNAP – SNU.**

Un gage d'un travail de qualité mené par les membres du bureau dont notre élue CGT trésorière du CSE.

En déclaration préalable, il nous paraissait essentiel de **porter en alerte la néccesité d'abroger la dernière contre reforme de l'Assurance Chômage et de porter une revalorisation des allocations chômage à hauteur de 8%, en raison de la tenue du Conseil d'Administration de l'UNEDIC se tenant le 30.06.2022.**
Cliquez ici pour lire la déclaration préalable

En information, sur le point du président, la Direction Régionale nous informe que suite à la décision du Conseil d'Etat**, 65 collègues CDD ont été concernés par la proposition d'un CDI (58 agents sur les sites et plateformes, 6 en fonction support).** Un point plus précis nous sera porté lors d'un prochain CSE, avec une présentation de l'impact sur le plafond d'emploi et une information sur les prochaines dates de diffusion de postes, privéligiant des postes de Conseillers GDD et de Conseillers portefeuilles FSE dans l'objectif d'un redéploiement interne.

A l'ordre du jour, les informations suivantes ont été portées :

- **Simplification de l'accès aux fonctions support,**
- **Situation sur Office 365,**
- **Point RH,**
- **Réclamations individuelles et collectives,**
- **ASC.**

Information sur le projet « Simplification de l'accès aux fonctions supports »

Le projet consiste à mettre en place un outil de gestion unique des demandes de fonction support. Il remplacera tous les outils existants (dont On action, Api, Fil direct par exemple).
L'Etablissement Hauts-de-France est concerné par la 1ère vague et débutera le déploiement à compter de Septembre 2022.

La réelle problématique portée par la délégation CGT est bien la possibilité de notation sur la qualité du service.

Déclaration CGT :

« Pour la CGT Pôle Emploi, il ne s'agit pas de remettre en cause des outils, quand les objectifs sont d'améliorer l'ergonomie, la compréhension des missions de chacun des services, des collègues.
Par contre la mise en place d'un système de notation de la satisfaction, donc de notation de nos collègues qui exercent leur mission, leur métiers, leurs activités… ne peut pas nous convenir.

Pour la CGT Pôle Emploi, ce système de notation s'inscrit dans un grand ensemble d'évaluation permanente des agents, évaluation permanente que nous dénonçons et combattons. Par ailleurs, et puisque ça relève, de fait, d'un contrôle de l'activité des salariés, surtout dans des équipes très réduites, la direction ne peut se limiter à une simple information.

D'ailleurs, au-delà de du caractère éminemment malsain de ce système, la CGT s'inquiète aussi de la façon dont la direction pourrait utiliser une insatisfaction récurrente des collègues utilisateurs pour rationnaliser voire externaliser certaines fonctions supports en lieu et place de les renforcer pour améliorer leur service. Voir d'organiser la dégradation d'un service pour mieux le vendre à un opérateur privé en vertu du vieux principe : « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage !».

Même si la Direction Générale a retiré l'aspect obligatoire de la notation, nous demandons qu'un point soit fait sur ce point puisque notre établissement est initiateur et le projet sera déployé dès Septembre 2022. »

Point de situation sur Office 365 et prochaines étapes

Il s'agit de nous informer sur la situation depuis le déploiement de Teams et des prochaines étapes :

- **Migration des fichiers :** transfert des fichiers actuellement stockés dans les répertoires communs vers du stockage dans Office 365,
- **Accompagnement de l'utilisation de la suite Office Online avec à l'accès à l'ensemble des outils bureautiques dont Powerpoint pour tous.**

- **Migration de la messagerie interne Pôle Emploi vers Office 365**, avec une capacité de stockage augmentée.

Déclaration CGT :

« Le projet parle, une nouvelle fois, de favoriser le travail collaboratif. Pour autant, l'expression n'est jamais définie. Les définitions couramment admises sur ce terme, ce développement renvoie, de fait, à une modification de l'organisation du travail.

Sous couvert de déploiement d'une « solution informatique » la DG met en place et compte mettre en place une organisation du travail très différente…qui n'est jamais présentée. La CGT Pôle Emploi, comme elle l'a porté au CSEC revendique donc d'avoir une présentation complète et non « saucissonnée » de l'ensemble des modifications des organisations de travail induites par le développement du travail dit collaboratif. Cette loyauté dans le processus d'information passe par la nécessité d'une information exhaustive suivie d'un recueil d'avis sur le déploiement d'Office 365 en CSEC et non seulement sur la présentation du bilan et de la stratégie de généralisation.
De plus, la CGT continue de considérer que la DG de PE aurait dû être exemplaire en utilisant des solutions « open source » gratuite, sûrement tout aussi sécurisées ou « sécurisables » et avec des solutions d'hébergement de données en internes, et donc non soumis aux lois étatsuniennes (USA Patriot Act devenu Cloud Act). A ce titre, en 2021, le directeur interministériel du numérique (DINUM) a écrit à tous les secrétaires généraux des ministères pour rappeler qu' « Office 365 de Microsoft n'est pas conforme à la doctrine dite « Cloud au Centre *». Logique puisque les services Office 365/Microsoft 365 sont opérés sur des data centers Microsoft, certes situés en France, mais qui ne relèvent pas du droit européen.*
La réponse à cette interrogation portée à la DG ne nous rassure pas : Pouvez-vous nous rassurer sur le fait que les données hébergées le soit dans un cadre sécurisé qui respecte cette recommandation ? Réponse DG : on a contacté la DINUM pour expliquer notre choix d'Office 365 qui en a pris acte.

Mais alors que la Direction souhaite sensibiliser les agents de Pôle Emploi sur « le respect des exigences RGPD… pour assurer la confiance de nos usagers », ou plutôt faire porter la responsabilité individuelle de la protection des données à ses agents, la DG prend-elle toutes ses responsabilités ? La sécurité des données RGPD et la confidentialité des documents professionnels sont complétement occultées sous prétexte que « nous n'avons pas le choix des outils bureautique !
La réalité est toute autre, et ce sont alertes portée par la CGT DSI qui nous sont relayés :

- *La surveillance de la production est aussi installée dans le CLOUD chez OVH. C'est un moindre mal. Mais nous retrouvons aussi certaines de nos données professionnelles dans le CLOUD (Amazon, Microsoft, etc.) de sociétés américaines dont leurs autorités ont la possibilité de saisir les données sans informer les clients, quel que soit le lieu géographique du centre informatique,*
- *La direction a décidé de supprimer TOUS les serveurs de proximité des agences et de la DSI, en transférant leur stockage (des centaines de Téraoctets) chez Azure (Microsoft) en CLOUD et sans cryptage des données !*
- *La solution de la navigation Internet des salariés de PE est en cours d'externalisation chez Zscaler soumise elle-aussi aux droits américains. Mais le plus grave est que cette société a la possibilité de déchiffrer les données des sessions de navigation vers internet !*

Vous devez entendre que cette information va bien plus loin qu'une simple présentation d'une évolution d'un outil informatique. »

Point RH

Une information nous est portée sur l'application de la circulaire du 13/04/2022 relative à l'ajustement des conditions de chauffage des batiments de l'Etat, de ses opérateurs permettant des réductions de consommation de gaz.

Nous nous interrogeons sur l'application de cette circulaire de l'ancien premier ministre : volonté de réduction des émissions de CO2, volonté de réduction des coûts de l'énergie pour les opérateurs de l'Etat ou volonté de baisse de la dépendance énergétique ?

En lieu et place de cette circulaire, nous préférions qu'un état des lieux soit effectué sur les défaillances d'un certain nombre de batiments (fournaise l'été, frigo l'hiver).

Un point est également effectué sur les heures supplémentaires et un focus est porté sur 3 sites et services afin d'avoir une vision de l'utilisation des heures supplémentaires. Sur le document présenté, **nous constatons que pour 1 site 50% des heures supplémentaires sont effectuées par l'équipe de direction, et sur le 2nd site, c'est même 80% !** Nous interrogeons la direction sur les activités effectuées et demandons de disposer de cette vision sur tous les sites. **Nous rappelons à la direction que nous constatons que de nombreux managers effectuent des heures supplémentaires sur des activités GDD, dans l'objectif de garantir l'obtention de la prime de perfomance ?**

Réclamations indivuelles et collectives

Suite aux réclamations portées par la CGT, la direction nous informe sur les points suivants :

- ✓ Suite à la diffusion du dernier indispensable du 22/06/2022, **un rappel des règles a été effectué sur les congés de fractionnement pour les agents de droit privé.** En effet, habituellement c'est le solde de Congés Payés au 01/10 qui permettait d'attribuer le nombre de jours de fractionnement, sous condition d'avoir posé 10 jours CP consécutifs sur la période de référence entre le 01/05 et le 30/09. Pour autant, dans l'information portée aux agents, il est indiqué désormais que l'octroi des congés de fractionnement est conditionnée à la pose de CP en dehors de la

période de référence (que la direction a nommé estivale). **La direction nous confirme que l'octroi des congés de fractionnement sera désormais effectuée à n+1 après la pose des 4 CP en dehors de la période de référence (pour disposer de 2 jours de fractionnement), sous condition de la pose de 10 CP consécutifs pendant la période de référence.**

- ✓ Concernant **les informations de déménagement et de fusion des sites de Creil Saint Maximim et de Creil Nogent**, la direction nous informe qu'un pré projet est bien en cours et que le projet sera présenté en instance.

- ✓ **Concernant la mise en œuvre de l'accord sur l'emploi des personnes handicapées à Pôle Emploi (signé par la CGT)**, il a été clairement mentionné, concernant les autorisations d'absence pour consultation ou soins médicaux directement liés à leur handicap, ***« les documents nécessaires pour le traitement administratif des demandes d'absence se limiteront à la préconisation du médecin du travail et à une attestation de présence délivrée par le praticien ».*** **Nous alertons la direction sur les délais de validation (pré validation par le manager puis validation RH) qui impactent nos collègues. L'alerte est prise en compte.**

- ✓ Nous interpellons la direction sur les séminaires organisés sur les sites et services. Pour certains, il faut badger, pour d'autres, c'est codifier réunion sans ticket restaurant. Pour certains, le repas est organisé et pris en charge. Pour d'autres, c'est le « concours de la meilleur quiche » ou demande de participation financière. Nous avons même entendu sur certains sites «interdiction de sortir le midi ». Nous ne pouvons qu'alerter que sur les dérives constatées dans la préparation et l'organisation de ces séminaires. **La direction nous informe qu'aucune consigne régionale n'a été portée. Chaque territoire s'est organisée. Concernant la DT Oise, une check list a été portée auprès des managers, mais l'organisation du repas relevait de l'ELD.**

Concernant les projets des Activités Sociales et Culturelles :

De nombreuses propositions ont été portées par les membres de la Commission ASC et votées par les élus du CSE. Il est important de rappeler que tous les membres construisent et proposent des projets.

Il ne s'agit pas, pour la CGT, d'en faire du proxénétisme syndicale, mais bien de répondre à nos engagements d'élus de proposer des activités à destination de tous les agents. A bon entendeur !

La période estivale est là ! Alors profitez de vos congés !

Vos élu(e)s et votre représentant au CSE:

Elu(e)s titulaires :
Mohamed BENHADDOUCHE, Céline COUCKE, Stéphane SALLE, Laurent DUBOST, Amélie WERKIN
Elu(e)s Suppléants :
Emilie HEYZE, Nicolas DELACOURT, Emilie VASSEUR, Farida BETINA, Bruno VERBEURGT
Représentant syndical : **Willy SPANHOVE**